ECHO DU LAVOIR

Décembre 2022

CC-BY-NC-SA Christophe RAVEL

Aidez nous à limiter la consommation de papier en signalant à la mairie (03.81.58.56.57) que vous ne souhaitez plus recevoir l'écho du lavoir dans votre boîte aux lettres et consultez la version numérique en couleur :

https://grandfontaine.fr/echos-du-lavoir/

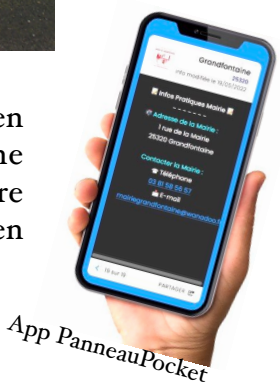

App PanneauPocket

ISSN 2967-4603

Edito

Chères Grandifontaines, chers Grandifontains,

Dans quelques jours, nous approcherons de Noël et nous basculerons ensuite en 2023.

L'année 2022 a été fortement impactée par le conflit Ukrainien et ses répercussions économiques. Nous le voyons tous les jours, notamment en matière énergétique et en perte du pouvoir d'achat. 2022 marquera un taux d'inflation record, jamais vu depuis 1985.

Le mois de novembre nous fait basculer dans la saison froide, et nous avons besoin d'utiliser davantage d'énergie pour se chauffer et s'éclairer. Les difficultés de production d'énergie et la hausse des coûts nous amènent tous, à une certaine sobriété.

Comme vous le savez, la commune de Grandfontaine s'est engagée dans cette voie, par le choix ambitieux de la construction du bâtiment BEPOS du Multi-accueil il y a quelques années, et dernièrement, par la rénovation y compris énergétique du bâtiment de l'école primaire.

Même si la place de la Bascule sera décorée, nous avons fait le choix cette année, de ne pas illuminer le village. Nous programmerons également prochainement, une extinction de l'éclairage public à 23h00 (plutôt qu'à 23h30), afin d'avoir une uniformisation par rapport aux autres communes du secteur et de générer une économie budgétaire.

Les travaux vont bon train, côté voirie, sur le secteur de la Belle Etoile.

Ce dossier date de quelques années et nous avons pu, en intercommunalité avec Franois et en coordination avec Grand Besançon Métropole, travailler ensemble pour enfin finaliser ce projet.

Un trottoir et une piste cyclable seront aménagés côté Grandfontaine et la largeur de la voirie sera limitée pour permettre une réduction de la vitesse.

Enfin, le département rénove le pont SNCF route de la Marne, et confectionne des trottoirs.

Les deux bâtiments « Les vergers de Grandfontaine » avancent à grands pas, en face de la boulangerie et une livraison est possible au premier semestre 2023.

Les constructions « Moyse », chemin des pièces, devraient être livrées avant Noël et le lotissement NEOLIA à la Belle Etoile est en partie construit et habité. Nous organiserons au cours du premier trimestre 2023, une réunion d'accueil pour tous ces nouveaux Grandifontains.

Nous avons également le projet d'agrandir l'atelier communal. Le Grand Besançon Métropole a été sollicité pour le montage du dossier et la maîtrise d'œuvre.

En 2021, nous avions été contraints d'annuler le repas des ainés. Cette année, à la suite du travail du CCAS, nous avons fait le choix de délocaliser cette manifestation à « La Belle Epoque » sur la commune de Pouilley-Français. J'espère que vous serez nombreux à participer à cet événement.

Les colis seront distribués par les membres du conseil et du CCAS, pour ceux qui ne participent pas au repas.

Le marché des 3 villages est un succès pour chacune des communes. Nous accueillerons sans doute la commune de Boussières en 2023 pour devenir le marché des 4 villages.

Pour conclure, toute l'équipe municipale se joint à moi, pour vous souhaiter de bonnes fêtes de fin d'année, en famille ou avec vos proches.

Votre Maire

Henri BERMOND

Sommaire

Edito	2
Etat civil	3
En bref	4
Echos des Assos	5
Bibliothèque	6
Un peu d'histoire	7
Octobre rose	8
Nettoyons la nature	9
Places PMR	9
Consultation « forêt »	10
Frelon asiatique	11
Club climat	12
FR-Alert	15
Ciné Granvelle	16
Expression libre	17
Avant de se quitter	18
Vie pratique	19
11 novembre	20

Etat civil

Naissance :

- Emna AOUINA 12 septembre 2022
- Marceau ROUGE 23 septembre 2022
- Eden GIROUD 10 novembre 2022

Décès :

- Claude LA VILLE 23 septembre 2022
- Barbara CASTELLUCCIO 12 octobre 2022
- Marie Madeleine LEFAURE 29 octobre 2022
- Anne-Marie BOUDARD 10 novembre 2022

BIBLIOTHEQUE

Informations de rentrée :

Réouverture le samedi 3 septembre de la bibliothèque relookée cet été.

Quelques-unes de nos dernières acquisitions :

La doublure	Mélissa Da Costa
Serge	Yasmina Reza
Bellissima	Simonetta Greggio
Au vent mauvais	Kaouther Adimi
L'île haute	Valentine Goby
Chien 51	Laurent Gaude
La treizième heure	Emmanuelle Bayamack-Tam
L'impossible définition du mal	Maud Tabachnik
Avalanche Hôtel	Niko Tackian
La maison de l'orchidée	Lucinda Riley
Maia	Lucinda Riley
La Madeleine Proust une vie	Lola Sémonin
Sous la botte, Ma drôle de guerre	Lola Sémonin
Quand j'étais petite	Lola Sémonin
Vague de chaleur, Mise à nu	Richard Castle
Froid d'enfer	Richard Castle

site : https://www.bibliotheque-grandfontaine25320.fr

Inscription gratuite pour tou·te·s et horaires sur la page d'accueil.

En bref

Voeux du Maire

Après deux années consécutives perturbées par l'épidémie de Covid-19, l'équipe municipale est heureuse de vous retrouver le 14 janvier 2023 à 11h dans la salle du périscolaire de Grandfontaine pour la cérémonie des vœux.

Inauguration de la Bibliothèque

Le **samedi 25 février 2023 à 10h30**, vous êtes invité·e·s à la mairie pour l'inauguration de la bibliothèque suite aux travaux de rénovation.

Accueil des nouveaux arrivants

L'inauguration sera l'occasion d'accueillir les nouveaux habitants de la commune arrivés en 2020 et 2021. Au programme : la remise du livret d'accueil et une présentation de la vie du village autour d'un verre de l'amitié.

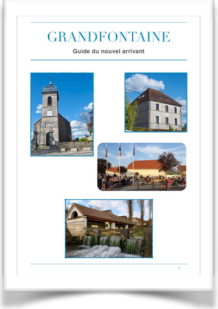

Eclairage public

Le contexte énergétique nous amène à identifier les sources d'économie. L'éclairage public actuellement éteint de 23h30 à 6h00 passera très prochainement de 23h00 à 6h00 sur toute la commune à l'exception des Baraques à la rose.

N.B. : Le panneau lumineux à l'entrée du village a également vu sa durée d'extinction nocturne augmenter de 1h30.

Communication

Depuis le 19 mai 2022, l'équipe municipale utilise une application pour smartphone appelée PanneauPocket. Les informations concernant les habitant·e·s de Grandfontaine sont disponibles sous forme de pages consacrées à une information. Le nombre de pages s'actualise au gré des événements.

Chaque utilisateur peut s'abonner à une ou plusieurs mairies, à la gendarmerie de Besançon... Lorsqu'une nouvelle publication est en ligne, vous recevez une notification.

En date du 26/11/2022, notre commune a 146 abonné·e·s ce qui représente 19% des foyers de la commune.

Rejoignez nous vite !

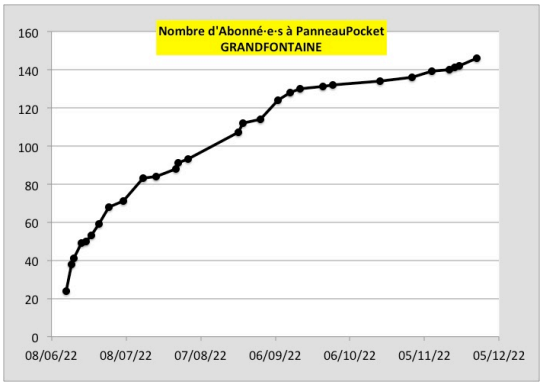

Revenus du bois

Les années se suivent mais ne se ressemblent pas. En effet, les revenus du bois dépendent de la qualité du bois de la parcelle exploitée, des essences présentes, de la forme sous laquelle il est vendu (bois d'œuvre, bois énergie, affouage), du marché du bois et du plan de gestion.

On retiendra qu'entre 2011 et 2021, en moyenne, les 204 hectares ont rapporté 19.189 € par an à la commune.

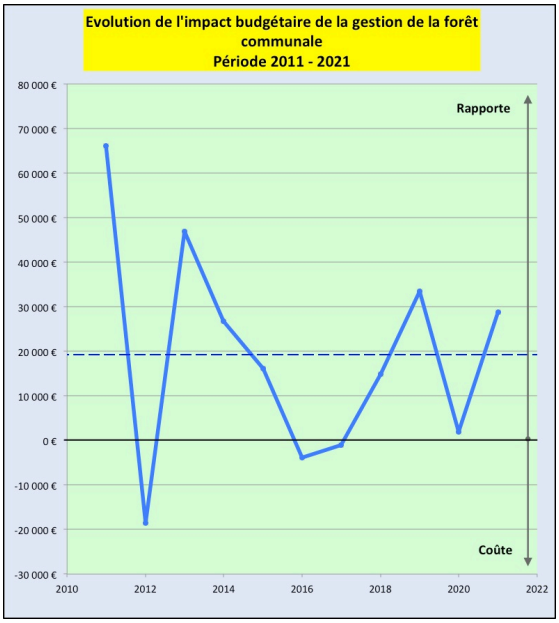

Echos des Assos

Marché des 3 villages

Le dernier marché des 3 villages de l'année a eu lieu le vendredi 2 décembre à Thoraise de 16h30 à 21h. Pour préparer les fêtes, des producteurs et artisans locaux avaient rendez-vous avec le père Noël.

L'an prochain, ce marché deviendra celui des 4 villages avec l'arrivée de Boussières. N'oubliez pas de cocher dans votre agenda le premier vendredi de chaque mois pour y passer et adorer ce que vous y trouverez !

EMICA

Les élèves et professeurs des classes de formation musicale et de chorale de l'EMICA vous donnent rendez-vous à l'église de Grandfontaine le mardi 13 décembre à 20h pour un concert de Noël. Le programme d'une durée d'une heure mettra en avant les chants de Noël ainsi qu'un répertoire varié. Ce concert organisé avec l'aide de la mairie est gratuit et sans réservation, dans la limite des places disponibles.

Noël responsable à Grandfontaine

En raison de la situation énergétique, écologique et inflationniste, le Conseil municipal a choisi de ne pas illuminer les rues du village cette année. Afin de revenir à un Noël plus économe et plus authentique, nous avons préféré installer des décorations ne consommant pas ou peu d'énergie, issues du recyclage, écoresponsables et réutilisables, notamment sur les ronds-points de la commune et sur la place de la Bascule.

Mais pour que ce choix volontariste n'entame en rien la magie de Noël, plusieurs temps propices à la convivialité seront organisés dans le village : un concert de Noël aura lieu à l'église le mardi **13 décembre à 20h** avec l'EMICA, le marché de Noël de l'association de parents d'élèves Fripouilles & co se tiendra le vendredi **16 décembre dans la cour de l'école**, le traditionnel concours de décorations de Noël (à lire plus avant) sera diurne cette année avec un passage du jury le 17 décembre après-midi.

Afin d'aller plus loin dans la démarche, nous vous invitons à réfléchir sur vos modes de consommation en cette période de forte activité commerciale : privilégiez les cadeaux utiles et durables, pensez aux ressourceries* pour des jouets d'occasion à acheter ou à donner, emballez vos cadeaux dans des pochettes réutilisables ou du papier journal voire des chutes de tissu coloré, optez pour un sapin en pot ou fait maison, fabriquez vos propres décorations à partir de ressources naturelles… à vous d'inventer le Noël responsable qui vous ressemble.

* Les ressourceries dans les environs :

- Tri à Quingey (*http://association-tri.com/*),
- Emmaüs Besançon à Planoise (*http://www.emmaus-besancon.fr/*),
- Hôp hop hop à Chamars (*http://collectifhophophop.fr/*),
- Le café des pratiques aux Chaprais (*https://www.lecafedespratiques.org/*).

A vos décorations, prêts, partez !

La période des fêtes arrive à grands pas et il est temps désormais de songer comment vous allez décorer votre habitation. Pour encourager l'embellissement de notre commune en cette période de fêtes, la mairie relance cette année le concours de décorations de Noël « Guirlandes, lampions et lutins » dans un esprit écoresponsable.

Nous vous invitons donc à ne pas abuser des éclairages électriques pour privilégier au contraire la créativité et les décorations visibles de jour. Dans cet esprit, la commission animation passera le **samedi 17 décembre entre 14h et 17h** pour noter tous les Grandifontains et Grandifontaines qui se seront préalablement inscrits à ce concours auprès de la mairie.

Des lots sous forme de bons d'achat chez les commerçants du village pour favoriser les circuits courts seront offerts aux cinq plus belles habitations décorées. Nous vous rappelons que celles-ci doivent se situer sur la commune de Grandfontaine et que les décorations soient visibles de la rue. C'est donc le moment de faire un tour en forêt pour collecter quelques ressources naturelles et de vous triturer les méninges pour imaginer les plus belles installations.

Joyeux Noël responsable à Grandfontaine.

Pour tout renseignement et pour vous inscrire :

- 03.81.58.56.57
- mairiegrandfontaine@wanadoo.fr

Travaux : rénovation de la bibliothèque

Durant l'été, des travaux de rafraichissement ont été entrepris dans la bibliothèque municipale située juste à côté de la mairie.

Un éclairage scénique a été installé pour la mise en valeur des ouvrages.

Une peinture plus claire , un aménagement des présentoirs , un nouveau coin lecture pour les petits voici quelques exemples des travaux réalisés pour le confort et le bien-être de tous.

Venez (re)découvrir cet espace culturel :

- Lundi et jeudi de 17h à 18h,
- mercredi et samedi de 10h30 à 12h.

L'inscription est GRATUITE.

Pour en savoir plus sur l'actualité de la bibliothèque :

https://www.bibliotheque-grandfontaine25320.fr/

Un peu d'histoire de notre beau village

Dans ce numéro nous allons aborder principalement le XVIe siècle.

En 1455, Charles de Vergy propriétaire de la commune (époux d'Antoinette de Montferrand) la revend à L. Despotot et P. Jouffroy deux Bisontins. Puis en 1466 la commune est rachetée par Bonne de Neufchâtel une habitante de Montferrand. Son époux, Jean de la Baume-Montrevel, revend le village en 1492 à Guy Gauthiot de Gray. Certains des descendants de ce dernier se verront intentés des procès par la famille propriétaire de Montferrand-le-Château. Aucun procès ne recevra de conclusion définitive. Le premier (entre 1520 et 1544) met en cause la légitimité de la propriété Gauthiot sur les terres de Rancenay et Grandfontaine. Le second (1562 à 1591) réclame le droit de continuer d'exercer la haute justice sur les habitants du village. Les habitants savent bien que la seigneurie de Grandfontaine demeure vassale de celle de Montferrand.

En 1557 Jean Gauthiot est fait prisonnier par les Lorrains et les Grandifontains refusent de payer la rançon de 91 francs pour le libérer.

En 1584 le dénombrement de la seigneurie de Montferrand oblige aux habitants et manants de Grandfontaine de monter la garde ou de payer un impôt.

La seigneurie de Grandfontaine reste dans les mains de la famille Gauthiot jusqu'en 1629 date à laquelle les jésuites de Besançon héritent, par testament, d'Antoine François Gauthiot d'Ancier. Le 31 août 1702, le parlement de Besançon rend un arrêt en faveur du seigneur de Montferrand, Ferdinand de Rye, stipulant que le village de Mont et certaines terres de Grandfontaine lui appartiennent.

Rallye Photo : Le but du jeu est de se balader dans Grandfontaine pour retrouver ces lieux :

Images du jeu

Les réponses seront publiées sur Facebook le 15 janvier et dans le prochain numéro de l'écho du lavoir.

Si vous avez des connaissances à partager sur notre village, n'hésitez pas à contacter la mairie pour que nous puissions nous rencontrer.

Réponse au jeu du numéro précédent (de gauche à droite) :

Coffret électrique chemin des pièces – Panneau de l'école Arc-en-ciel – parking à vélo de l'école maternelle – Panneau sur le portique vers les terrains de pétanque – coffret électrique place des écoliers

Retour sur Octobre rose

Bravo et merci à tous !!

Durant tout le mois d'octobre mais plus particulièrement la semaine du 17 au 22 octobre 2022, notre village a sensibilisé le plus grand nombre à la prévention et au dépistage du cancer du sein ou des cancers féminins.

La mairie, les commerçants, la maison de santé, le club des loisirs, Myriam POLAIN, ont proposé différentes actions autour d'ateliers comme :

- le buste d'auto palpation,
- un stand de prévention,
- de dépistage et bienfaits de la nutrition,
- des cours de danses tous les samedis à 14 heures,
- une séance de sport adapté,
- une conférence,
- un cours de Zumba,
- une marche reconnexion à la nature,
- une exposition photos « la fée à la moustache » à la maison de santé.

Des dons d'un montant de 310 €, reversés à la Ligue contre le Cancer, sont venus de :

- Myriam POLAIN,
- des « Gourmandises du Fournil »,
- du salon « Instansément »

à travers la vente de pâtisseries, et de pochettes en tissus.

Les commerçants ont décoré leur vitrine, la bibliothèque a exposé des livres en lien avec cet évènement.

C'est une mobilisation collective, le message doit continuer à passer. Pour ce faire, rendez-vous l'an prochain pour la 30e édition d'Octobre Rose.

Opération : « *NETTOYONS LA NATURE* »

Le vendredi 23 septembre 2022, de 14h00 à 16h00, les enfants de l'école primaire, encadrés par leurs professeurs et des parents bénévoles, ont participé à l'opération « NETTOYONS LA NATURE ».

L'objectif était double : ramasser les déchets, mais également sensibiliser les écoliers de manière ludique et pédagogique au tri et au recyclage des déchets. En effet, les adultes accompagnants portaient un grand sac pour les déchets recyclables, un grand sac pour les autres déchets, et un seau pour le verre. Les enfants devaient donc trier les déchets ramassés en les mettant dans le bon contenant.

Tous équipés de chasubles et de gants, c'est motivés et plein d'enthousiasme que les enfants sont partis à l'affût des déchets divers jonchant le sol du village.

Répartis en plusieurs groupes, différentes parties du village sont ainsi passées au crible des petits nettoyeurs en herbe : la zone partant de l'école pour remonter jusque dans le bois du Crot ; également de l'école au stade de foot et vers le chemin longeant la voie ferrée ; la partie du stade derrière l'Eglise.

Force est de constater que la collecte a malheureusement été très abondante du côté des stades et aux abords du chemin de la voie ferrée.

Nous en profitons donc pour rappeler à tous que les dépôts sauvages sont interdits, et que la protection de la nature, de notre environnement, reste l'affaire de tous, à appliquer au quotidien. Beaucoup de mégots de cigarettes, de verres (bouteilles cassées etc...) ont été ramassés, alors que cela ne devrait pas être jetés en pleine nature/rue.

L'opération sera peut être renouvelée en cours d'année, et nous vous invitons tous et toutes à faire preuve de conscience citoyenne en ne jetant aucun déchet sur la voie publique ou dans la nature.

Places PMR

La commune dispose de 6 places PMR :

- 2 places à côté de l'école maternelle
- 2 places sur le grand parking de l'école
- 2 places sur le parking de l'épicerie

Ces places sont réservées aux titulaires de la **C**arte **E**uropéenne de **S**tationnement pour personnes handicapées (CES) et de la **C**arte **M**obilité **I**nclusion portant la mention « **S**tationnement personnes handicapées » (CMI-S).

La CES est remplacée par la CMI-S depuis 2017 et à compter du **31 décembre 2026**, elles ne seront plus valables, même celles portant la mention *permanente*. Il est donc conseillé aux titulaires de cette carte de procéder à son remplacement auprès de la MDPH.

En France, au 30 octobre 2018, 456.400 carte CMI-S avaient été délivrées (dont des Grandifontains).

N.B. : *Rappelons que les personnes titulaires d'une CMI-S peuvent en demander un second exemplaire « directement auprès de l'Imprimerie Nationale » en particulier lorsque le titulaire est un enfant afin que chaque parent puisse en avoir un exemplaire.*

Sanctions encourues :

Se garer sur une place réservée aux personnes handicapées est, aux yeux de la loi, assimilé à un stationnement gênant (article R417-11 du Code de la route). Le contrevenant s'expose donc à une amende forfaitaire de 135 € pouvant être majorée à 375 € si le règlement n'intervient pas dans le temps imparti.

Par ailleurs, l'usage indu d'une carte CES ou CMI-S peut entrainer une contravention de 5ème classe (correspondant à une amende de 1.500 €).

En cas d'utilisation d'une fausse CES ou CMI-S, l'automobiliste s'expose à une sanction pénale pouvant aller jusqu'à 5 ans d'emprisonnement et 75.000 € d'amende.

Consultation : espaces forestiers de Grandfontaine

L'équipe municipale a été élue afin de représenter les grandifontain·e·s lors des prises de décisions impactant la vie de chacun sur le territoire communal. Toutefois, toutes les décisions à prendre ne se valent pas.

En effet, certaines décisions relèvent du bon sens et font l'unanimité au sein du conseil, d'autres relèvent de projets portés par l'équipe majoritaire lors de l'élection et viennent se concrétiser, mais certaines questions s'avèrent plus complexes.

Pour que les élu·e·s puissent jouer pleinement leur rôle de représentant·e·s, il peut être nécessaire de consulter la population. C'est l'objet du questionnaire que nous vous soumettons dans ce numéro de l'écho du lavoir.

La commune de Grandfontaine est propriétaire de 203,5 hectares de forêt (86,5 ha pour le bois du Crot et 117 ha pour le Grand bois). La commune est aidée pour la gestion de cet espace forestier par l'ONF dans le cadre d'un plan d'Aménagement forestier (2019-2038). Le temps nécessaire à un arbre pour atteindre la maturité étant de loin supérieur à l'espérance de vie d'un humain, il apparaît dès lors nécessaire d'envisager la gestion de ces espaces sur un temps long transgénérationnel.

La chasse, activité réglementée par la loi n° 2012-325 promulguée le 7 mars 2012, est un droit en France. Cette activité peut s'exercer sur le territoire communal forestier (bois du Crot et Grand Bois). On distingue la chasse au petit gibier (tous les jours sauf interdiction préfectorale) de la chasse en battue (uniquement les jeudis et samedis). La préfecture impose au département du Doubs l'interdiction de la chasse le vendredi et définit chaque année la date d'ouverture et de clôture de la période de chasse.

L'accès des bois au public peut être discuté indépendamment des questions de gestion forestière ou de l'activité de chasse.

N.B. : *Il est rappelé à cette occasion qu'un arrêté communal restreint l'accès aux bois à certains sentiers (voir plan).*

Nous vous invitons à participer à cette consultation. Plus votre participation sera importante, plus les décisions que nous serons amenés à prendre seront représentatives de vos attentes.

Pour mémoire :

Actuellement, 2 itinéraires balisés traversent nos bois (le sentier de Béthanie-la-Marne et le circuit VTT N°38), le projet arboretum (bois du Crot) suit son court, un espace a été mis à disposition de l'école primaire (bois du Crot), l'ACCA dispose d'un droit de chasse, l'université (STAPS) organise de la course d'orientation pour ses étudiant·e·s (Grand bois), une étude floristique a été réalisée par le CFA-CFPPA de Chateaufarine.

Par ailleurs, l'affouage permet à des particuliers d'accéder à des lots de bois de chauffage pour 6,50 €/stère et l'ensemble de la vente de bois sous toutes ses formes représente, en moyenne, un revenu de 19.189 € par an sur la période 2011-2021.

Pour participer plusieurs possibilités :

- retourner le questionnaire papier à la mairie
- remplir le questionnaire en ligne (socrative)

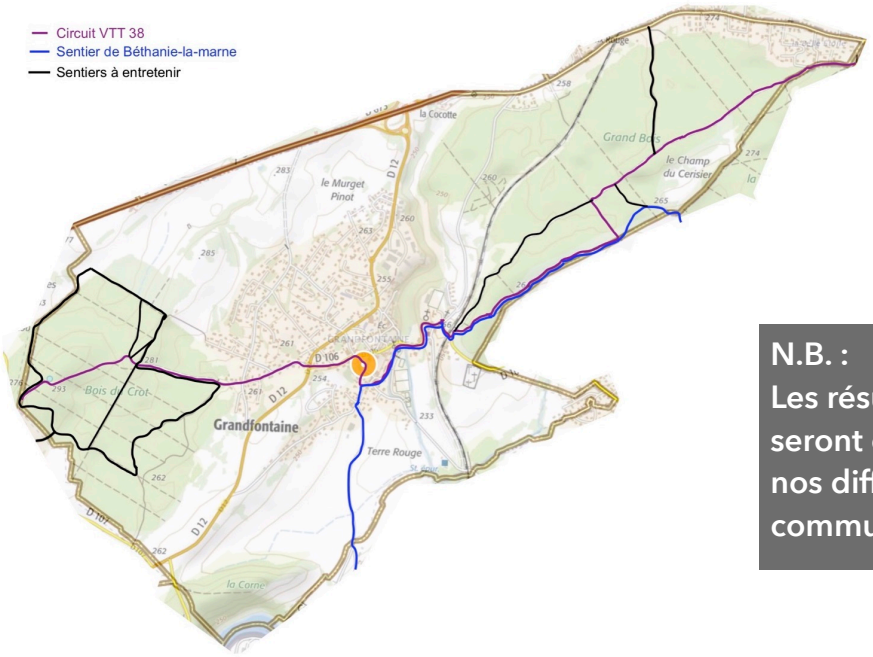

N.B. :
Les résultats de l'enquête seront communiqués sur nos différents supports de communication.

Frelon asiatique

Vespa velutina, de son nom scientifique, est une espèce d'insecte hyménoptère originaire d'Asie et observée pour la première fois en France en 2004 dans le département du Lot-et-Garonne.

Depuis cette première observation, cette espèce s'est adaptée au climat de notre pays et elle s'est progressivement installée sur tout le territoire métropolitain. La première observation dans le département du Doubs remonte à 2016.

Vous pouvez accéder à une animation de l'historique de colonisation avec le lien suivant :

https://frelonasiatique.mnhn.fr/wp-content/uploads/sites/10/2022/02/Progression_Invasion_Vespa_velutina-Q_Rome_MNHN-2.gif

Il est important de faire la différence entre le frelon européen et l'asiatique. En effet, leurs situations sont très différentes.

Frelon d'Europe :

Malgré sa mauvaise réputation, le frelon européen n'est pas spécialement agressif. Le risque de piqûre intervient principalement lorsque le nid est dérangé. La piqure du frelon européen n'est pas plus dangereuse que celle d'une abeille, son venin est même moins toxique.

Frelon asiatique :

Comme tout insecte butineur, l'insecte isolé peut en principe être observé sans danger par exemple sur des fleurs. En revanche il est préférable de respecter une distance de sécurité de 5 m des nids, périmètre à l'intérieur duquel ils peuvent se montrer agressifs. Le dard pouvant mesurer 3 mm, une tenue spécifique est nécessaire avant de songer à s'approcher pour traiter et détruire un nid. La tenue classique pour apiculteur ne protège pas suffisamment.

Que faire en cas d'identification ou de suspicion ?

- ➡ Ne pas intervenir sans l'appui d'un professionnel
- ➡ Prendre une photo si cela est possible
- ➡ Prévenir la mairie
- ➡ Signaler l'observation sur le site de l'INPN :

https://frelonasiatique.mnhn.fr/signaler-informations/

Bon à savoir

Les frelons sont de grands prédateurs d'insectes. Alors que le frelon asiatique s'attaque aux abeilles domestiques, ce qui lui a valu d'être classé dans la liste des dangers sanitaires de deuxième catégorie pour l'abeille domestique, le frelon d'Europe consomme les fausses teignes de la cire qui ravagent les ruches. Il peut par conséquent devenir un véritable allié pour les abeilles.

Lorsque les reines ont quitté le nid, celui-ci va péricliter et ne sera pas réutilisé l'année suivante. Il est donc inutile de faire détruire un nid découvert entre les mois de novembre et février.

- 1,7 à 3 cm
- De couleur foncée – **thorax** noir – **tête** noire et **face** orangée – **bout des pattes jaune** – **abdomen** noir avec une large bande jaune orangée
- Vol rapide et agile
- **Nid avec entrée latérale**

- 2,5 à 3,5 cm
- De couleur foncée – **thorax** brun/roux – **tête** brune et **face** jaune – **bout des pattes** brun – **abdomen** jaune rayé de noir
- Vol lourd
- Nid avec **entrée située à l'extrémité inférieure**

Club climat : le piège de l'énergie abondante

La paléoanthropologie est la science qui étudie l'évolution de la lignée humaine. Elle nous donne à réfléchir sur notre histoire longue et notre situation actuelle.

On retiendra que l'homme a commencé à modifier durablement son environnement à partir de sa sédentarisation. Cet ancrage territorial est devenu possible avec l'agriculture et l'élevage. La sédentarisation a permis de construire des infrastructures plus durables dont il reste encore aujourd'hui des traces.

Comment l'accès à l'énergie a modifié l'organisation humaine ?

L'énergie est une grandeur quantifiée en kW.h (kilowatt-heure) sur nos factures d'électricité et de gaz. Bien que très abstraite, l'énergie peut être vue comme une façon de quantifier les modifications qui peuvent être apportées au monde qui nous entoure.

Au commencement, l'énergie accessible était issue de notre corps. Nous avons deux bras et deux jambes pour agir. Avec une paire de bras, un humain est capable en moyenne de fournir **0,1 kW.h** et avec une paire de jambes **1 kW.h** en une journée*. Dans un monde agricole, cette énergie est tellement faible que tous les membres d'une collectivité étaient réquisitionnés lors des travaux des champs.

** Une journée de travail = 10 h à fournir une puissance de 10 W avec les bras ou 100 W avec les jambes*

Par la suite, la domestication a permis à l'homme d'accéder à la traction animale. Nous gardons aujourd'hui encore le souvenir de cette période lorsque la puissance d'une voiture est exprimée en *chevaux* (ch). Une journée de traction animale fournit en moyenne une énergie de **7,5 kW.h**, un cheval permet donc à la personne qui guide l'animal de produire le même travail qu'une petite dizaine de personnes.

Avec la traction animale, une bonne partie de la population n'a donc plus eu besoin de participer aux travaux des champs pour assurer sa survie alimentaire. L'artisanat a pu alors se développer, les humains se sont spécialisés sur d'autres tâches ; la confection de vêtements, d'outils, la construction, le commerce ...

Un nouveau pas est franchi avec l'arrivée de la machine à vapeur. Bien que l'idée d'utiliser la vapeur d'eau pour actionner des machines remonte à l'antiquité (Héron d'Alexandrie), le premier brevet a été déposé en 1606 par l'espagnol Jerónimo de Ayanz y Beaumont.

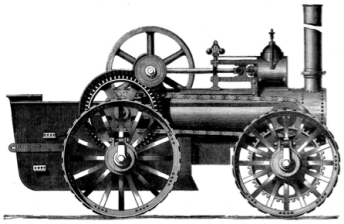

Jusque là, la source d'énergie était l'alimentation, que ce soit pour un humain ou pour un animal, le caractère renouvelable de cette énergie était imposé par la production agricole pour l'essentiel.

Avec les premières machines à vapeur, fonctionnant au bois, il devient alors possible d'utiliser des machines produisant 6 ch, c'est-à-dire fournissant **45 kW.h** d'énergie en une journée. Cette machine remplace donc 45 paires de jambes qui s'activent ou 450 paires de bras.

Avec James Watt, les machines se perfectionnent et le bois qui alimentait les chaudières des machines est progressivement remplacé par du charbon.

En 1941, Big Boy, la plus puissante locomotive à vapeur construite, atteint 5.000 ch soit **37.500 kW.h** d'énergie pour une journée. Elle remplace donc 37.500 paires de jambes humaines !

Toujours plus gros, le paquebot Queen Mary 2 (QM2) est équipé de moteurs d'un total de 157.000

ch, c'est l'équivalent de **11,8 millions de paires de bras** qui rameraient en même temps ...

A l'heure de la mondialisation, une très grande partie de nos biens voyagent sur de très gros portes-conteneurs à travers les océans, il faut prendre conscience que si les 8 milliards d'habitants de notre planète étaient en capacité de ramer, nous aurions au maximum 667 portes-conteneurs de taille équivalente au QM2. Or en 2020, c'est environ 1.600 portes-conteneurs de la taille du QM2 qui se chargent de transporter nos marchandises.

Dès lors, notre modèle économique mondialisé semble intimement attaché à l'accès à une énergie abondante permettant aux machines de nous remplacer.

Où est le problème ?

A l'époque de la révolution française, les forêts ne couvrent plus que 10 à 12 % du territoire métropolitain. L'usage intensif du bois ne permet plus à la forêt d'être une ressource renouvelable. Rappelons nous que lorsqu'un hêtre est coupé, il faudra patienter environ 150 ans pour couper son remplaçant.

Pour poursuivre le développement des machines à vapeur, il était indispensable de trouver un autre combustible. Le charbon (encore appelé houille) a alors pris le relais. Le problème du caractère renouvelable de cette ressource s'aggrave. En effet, il a fallu entre 300 et 500 millions d'années pour que celui-ci se forme. A l'échelle de l'humanité (environ 300.000 ans) c'est une éternité !

Les autres ressources dont on tire de l'énergie ne sont pas plus renouvelables. Il faut 60 millions d'années pour former le pétrole et le gaz naturel et l'uranium de nos centrales, quant à lui, s'est formé lors de l'explosion d'une supernova et sa quantité sur Terre ne cesse de diminuer depuis sa formation il y a 4,5 milliards d'années.

Qu'est-ce qu'une énergie renouvelable ?

« *Rien ne se perd, rien ne se crée, tout se transforme* »

- Antoine Lavoisier, *Traité élémentaire de chimie*, 1789 -

D'un point de vue de la physique, toute l'énergie était présente dès la naissance de l'Univers et sa quantité n'a pas changé depuis. Ce qui change, c'est la forme qu'elle prend.

A l'échelle de l'humanité, une énergie renouvelable est une énergie qui sera « *toujours* » disponible. Dans notre cas, c'est l'énergie lumineuse provenant du Soleil. Elle arrive sur Terre depuis la naissance de celle-ci et devrait encore arriver durant les 6 milliards d'années à venir.

Cette énergie alimente toute source de vie. Par l'intermédiaire de la photosynthèse, les végétaux la transforment en énergie chimique à laquelle nous accédons par la digestion de notre alimentation.

Nous sommes également capables de convertir une partie de cette énergie lumineuse en énergie électrique à l'aide de panneaux photovoltaïques et l'énergie provenant du Soleil est également à l'origine des vents que les éoliennes transforment en électricité.

Perspectives

Avec l'épuisement du pétrole et du gaz naturel, c'est le charbon qui serait un moyen d'y palier. C'est déjà le cas chez nos voisins allemands qui ont pris la décision de sortir du nucléaire et qui sont privés du gaz russe depuis le conflit en Ukraine.

Mais le problème est de taille. En effet, le charbon est la pire source d'énergie d'un point de vue des gaz à effet de serre et d'un point de vue de la pollution atmosphérique (phénomène de smog) et des problèmes de santé que cela engendre.

Les états tardent à s'engager dans la transition énergétique. A l'échelon local, Grand Besançon Métropole s'est fixé des objectifs à travers son plan climat :

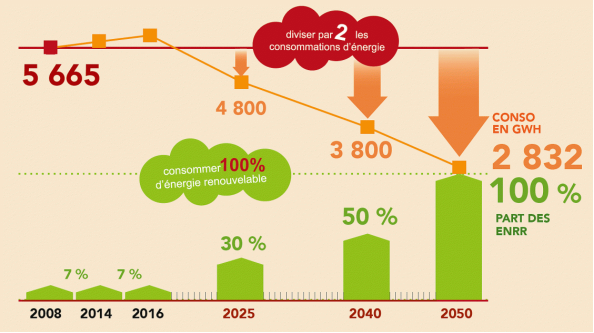

Réduire la consommation d'énergie d'un facteur 2 et atteindre 100% d'énergie renouvelable d'ici 2050.

C'est à la fois nécessaire pour le climat, pour nous affranchir de notre dépendance aux énergies fossiles, mais c'est également très ambitieux !

Que dire du prix de l'énergie ?

A ce jour, le prix d'un kWh d'électricité en France pour les particuliers est de 0,174 € TTC aux tarifs réglementés.

Pour prendre la mesure de ce que cela représente, une expérience a été menée :

Au prix d'un effort hors norme, Robert Förstemann, un cycliste professionnel, a pédalé pour produire les

700 watts d'électricité nécessaires pour toster une tranche de pain de mie dans un grille pain durant une minute.

Lien vidéo : https://www.youtube.com/watch?v=S4O5voOCqAQ&t=194s

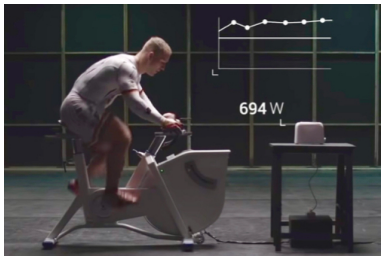

A l'issue de cet effort, on voit l'athlète obligé de s'allonger sur le sol pour récupérer.

Force est de constater que le coût énergétique nécessaire pour une simple tartine grillée est hors de porté de la plupart d'entre nous.

Mais combien cela coûte-t-il en électricité ?

L'énergie fournie par Robert Förstemann en une minute est de 0,021 kW.h facturée 0,003654 € au prix réglementé, c'est à dire moins de un centime d'euro.

Admettons que Robert Förstemann soit capable de soutenir cet effort 8 h par jour et que ce soit son travail. Il fournirait 10,1 kW.h par journée de travail et au prix actuel de l'électricité, il serait rémunéré 22 centimes de l'heure.

D'une certaine manière, on peut en conclure que l'énergie est très peu chère. Or ce qui est peu cher et abondant conduit inévitablement à un usage sans restriction. Et c'est ainsi que s'est modelée notre société. Nous pouvons habiter loin de notre lieu de travail (recours à la voiture individuelle), nous pouvons partir en vacances à l'autre bout du monde (recours à l'avion), nous pouvons avoir une maison individuelle plutôt qu'un logement collectif, notre habitation n'a pas besoin d'être très bien isolée ...

Jusqu'au jour où ...

L'accès à l'énergie devient plus difficile, que ce soit par le prix ou par l'accessibilité.

Depuis octobre 2018 et le début du mouvement des gilets jaunes, qui a démarré à l'issue de la hausse de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques, nous constatons l'effet de cette tension sur le corps social.

La Cigale et la Fourmi

Jean de la Fontaine, en fin observateur de la société, n'a pas manqué de dresser ce portrait peu flatteur de ses contemporains.

Mais en 2022, la situation n'a pourtant guère évolué. Il y a les convaincus que *chacun doit faire des efforts* et les convaincus que *les autres ne font pas d'effort, cela ne sert à rien que j'en fasse.*

Chacun d'entre nous oscille entre ces deux états d'esprit ce qui est bien naturel. Faire des efforts, c'est accepter de renoncer à quelque chose d'accessible. Cela demande une détermination que nous n'avons pas toujours.

Notre humanité est pourtant la clé psychologique à cette situation difficile. Faire des efforts, c'est faire action de solidarité avec nos proches, et en particulier nos enfants qui nous survivrons, mais également avec d'autres régions du monde dont l'accès à l'énergie est déterminant pour l'accès à l'eau et au développement.

Donner du sens à nos décisions, à nos actions est sans doute une des meilleures façons de s'inscrire dans le temps long. Et nous en aurons besoin pour mener à bien notre objectif jusqu'en 2050.

FR-Alert : le nouveau dispositif d'alerte à la population

Opérationnel depuis le 21 juin 2022, FR-Alert, le nouveau dispositif d'alerte et d'information des populations, est déployé sur tout le territoire. Il permet d'envoyer des notifications sur le téléphone mobile des personnes présentes dans une zone confrontée à un grave danger (catastrophe naturelle, accident biologique, chimique ou industriel, acte terroriste...) afin de les informer sur la nature du risque, sa localisation et sur les comportements à adopter pour se protéger.

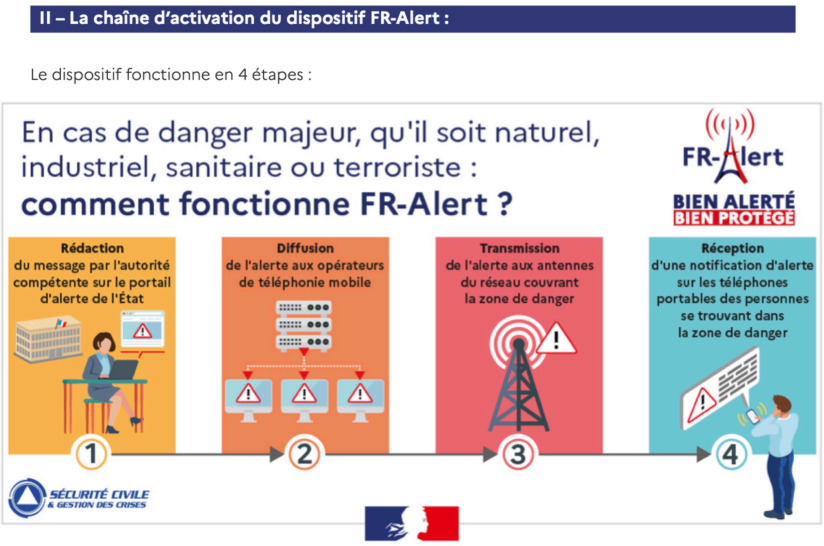

Qu'est-ce que FR-Alert ?

Le dispositif FR-Alert repose sur la technologie de diffusion cellulaire. Les messages d'alertes sont diffusés sous la forme d'ondes radio par les antennes de télécommunication et non pas par SMS, afin d'éviter de saturer le réseau en cas d'envoi à un grand nombre de personnes.

La diffusion cellulaire sera complétée par le système de SMS géolocalisés fonctionnant sur de la 2G ou 3G dès la fin de l'année 2022. Les notifications seront diffusées sous la forme d'un SMS classique.

Il n'est pas nécessaire de s'inscrire au préalable pour recevoir les alertes ou de télécharger une application mobile.

Si vous vous trouvez dans une zone confrontée à une menace ou à un grave danger, vous recevez une notification accompagnée d'un signal sonore spécifique et d'une vibration, même si votre téléphone mobile est en mode silencieux, hors connexion ou en mode avion.

Les notifications peuvent transmettre des informations sur :

- La nature du risque (un feu, une inondation, un accident industriel...) ;
- L'autorité qui diffuse l'alerte ;
- La localisation du danger (établissement, quartier, commune, agglomération, département...) ;
- L'attitude à adopter (rester chez soi, évacuer la zone...) ;
- Le cas échéant un lien pour obtenir des informations supplémentaires sur un site internet officiel.
- Des informations complémentaires relatives à l'évolution de la situation ainsi que la fin de l'alerte sont diffusées par notification, dans la même zone géographique.

Ce dispositif complète le système d'alerte et d'informations des populations (SAIP) qui comprend plus de 2.000 sirènes raccordées à un logiciel de déclenchement à distance, la mobilisation des télévisions et radios pour la diffusion des messages d'alerte et celle des comptes institutionnels sur les réseaux sociaux. Le ministère de l'Intérieur a d'ailleurs lancé un compte Twitter dédié : https://twitter.com/Beauvau_alerte.

Quels sont les événements concernés?

L'usage de FR-Alert est limité aux cas d'urgence, dangers imminents ou en cours, qui impliquent d'alerter la population située dans la zone de danger pour leur recommander des gestes d'autoprotection.

Les événements majeurs qui peuvent faire l'objet d'une notification d'alerte sont :

- Evénements naturels : inondation, tempête et cyclone, incendie, tsunami, éruption volcanique... ;
- Accidents biologiques, chimiques, nucléaires : pollution, fuite de gaz, incident nucléaire... ;
- Dangers sanitaires : épidémie, pandémie, incident agro-alimentaire... ;
- Incidents technologiques et industriels : panne des moyens de télécommunication, accidents graves sur les réseaux routiers, ferroviaires ou aériens, incident industriel... ;
- Evénement grave de sécurité publique, attentat terroriste.

FR-Alert
BIEN ALERTÉ BIEN PROTÉGÉ

Plus d'info : *https://www.fr-alert.gouv.fr//*

Ciné Granvelle : Pour un cinéma sur grand écran

Le lycée Granvelle entretient un rapport privilégié avec le cinéma depuis plus de 20 ans et souhaite le partager avec vous !

Saviez-vous que le lycée Granvelle -*lycée agricole de Dannemarie sur Crête*- était équipé d'une salle de cinéma ? Une véritable salle de spectacle référencée au Centre National du Cinéma et de l'image animée (CNC), labellisée « Arts et Essais » par l'entremise du cinéma itinérant ***Ecran Mobile*** de la Ligue de l'Enseignement, assurant la diffusion des films dans des conditions de cinéma ?

Selon une fréquence d'un film par mois, le lycée et la commune de Dannemarie-sur-Crête programment le mercredi après-midi un film pour le jeune public. Les élèves resté·e·s sur place et les enfants des villages alentours partagent, le temps d'un film, l'histoire joyeuse et mouvementée d'un film d'animation ou un documentaire comme *Le Chêne*, diffusé l'année dernière. La séance de cinéma est aussi un moment de complicité entre génération puisque quelques mamies profitent de la proximité (facilité d'accès et de parking) pour accompagner leur·s petit·s-enfant·s au cinéma.

Les jeudis soirs sont consacrés à des films pour un public plus âgé avec des choix de films aux genres différents (polar, thriller, comédie, documentaire...) selon les sorties. Des rencontres-débats peuvent être proposées selon les films. Evidemment, *Au nom de la Terre* avait donné lieu à une belle soirée avec plusieurs invités du monde agricole.

Depuis le mois de septembre, 6 films ont été programmés dont 3 pour le jeune public ; les derniers étant *Novembre* de Cédric Jimenez et *Le petit Nicolas* d'après Sempé et Goscinny. Les prochains seront *L'innocent* de Louis Garrel le jeudi 1er décembre à 19h30 et *Samouraï Academy* le mercredi 14 décembre à 14h30.

La semaine du 3 au 7 avril 2023 aura lieu le Festival de cinéma ***La caméra est dans le pré***, organisé par les élèves de l'option Images et Cinéma en collaboration avec Ecran Mobile et le Centre Image/Festival Diversité. Ce festival permet aux jeunes de découvrir les différents métiers de la programmation, de découvrir des films, d'apprendre à les défendre et présenter leurs choix. Pour le public, le festival est l'occasion de découvrir des films en Version Originale, des documentaires d'origines parfois lointaines selon une thématique toujours tournée vers la nature, la forêt, l'agriculture et les questions environnementales : la caméra est dans le pré ! Tandis que la soirée de clôture du vendredi soir est dédiée à un film québécois.

Au tarif de 5 € la place adulte, 4,20 € la place réduite, n'hésitez pas à profiter de la programmation de Ciné Granvelle !

Article *Marie-Pierre HUNSINGER*
Enseignante Education Socio-Culturelle

Prochaines séances :

- Jeudi 1/12, 19h30 : *L'innocent*
- Mercredi 14/12, 14h30 : *Samouraï Academy*
- Mercredi 11/01, jeudi 26/01
- Mercredi 22/02, jeudi 23/02
- Mercredi 8/03, jeudi 26/03
- Lundi 3/04 au vendredi 7/04 : *Festival La caméra est dans le pré*
- Mercredi 10/05, jeudi 11/05
- Jeudi 1/06, mercredi 7/06

N.B. La programmation sera accessible sur PanneauPocket ainsi que le panneau lumineux de la commune de Grandfontaine.

Expression libre

Liste ***AGIR avec les Grandifontains***,

M. LECOMTE Serge, M. TAILLARD Jim, Mme OBERSON Samira, M. SKANA Eridan.

N.D.L.R La liste AGIR avec les grandifontains n'a pas fourni de texte pour ce numéro.

Écho du lavoir d'Août 2022

SILENCE.

Au cours du conseil municipal du 8 juillet 2022, 14 conseillers sur 19 ont proposé de modifier la convention de droit de chasse sur notre commune (aucune des ces remarques figurent dans le compte-rendu de conseil, SILENCE). M. le Maire a refusé toute modification. Il nous a condamnés au SILENCE en demandant de voter pour ou contre sa proposition, nous avons voté contre. Pour racheter ce SIDERANT déni de démocratie, M. le Maire s'est engagé à réexaminer cette convention mais SILENCE de sa part au conseil du 30/09 et du 18/11.

Le 3 février 2012 le conseil municipal acquérait, rue de Crot, la Parcelle AC 269 pour 170.000 € d'une surface de 988 m². Ce terrain sera financé provisoirement par un prêt relai. En 2013, il sera financé au budget… par sa revente (il ne sera jamais vendu). En mars 2016 ce terrain est enfin financé avec un prêt de 175.000 € (5.000 € de frais) sur 15 ans, pour réaliser un parking (encore 9 ans à payer…). Lors du conseil du 3 novembre 2021, M. le Maire (dans le cadre de ses délégations), a passé un marché pour un montant 12.379 €, pour la réfection et l'aménagement de ce parking de 20 places.

9.000 € la place de parking a Grandfontaine ! Le bon coté des choses, c'est que sans ce parking, nous aurions probablement perdu des commerces très utiles à la vie de notre village.

Intervention de M. LECOMTE en conseil municipal

- Il a soutenu la demande des parents d'élèves pour la prise en charges de leurs photocopies par la Mairie. Le conseil municipal du 18 novembre a validé cette demande.

- Il a vote contre l'augmentation de 3% de l'indemnité des élus pour accéder au plafond légal (2.077€ Maire, 797€ Adjoint), alors que beaucoup d'élus des environs, par décence, ont renoncé à une partie de leur indemnité: Au bord d'une crise économique et sociale, on ne peut pas, un mois augmenter les taxes foncières et le mois suivant les indemnités des élus. La question se pose : Quel message par cette augmentation donne-t-on aux conseillers qui sont bénévoles, aux membres d'association et à la population impactée par l'inflation ?

Bonnes fêtes de fin d'année à toutes et à tous

Liste majoritaire ***Bien être à Grandfontaine***,

Vous aurez certainement relevé les nombreux engagements en matière de responsabilité environnementale de la municipalité. Sans être une nouveauté, nous souhaitons agir plus vertueusement dans tous les domaines possibles : la maîtrise de nos consommations énergétiques, l'isolation des bâtiments municipaux, l'entretien de nos espaces naturels, l'encouragement des mobilités douces, la pédagogie envers nos concitoyens et concitoyennes pour que nous relevions ensemble les défis de demain, malgré les menaces qui pèsent sur les écosystèmes et la biodiversité.

Ayant aussi pleinement conscience des problèmes des ménages en cette période de forte inflation, nous avons travaillé à établir un budget constant ce qui correspond dans les faits à une baisse de nos dépenses communales. Nous avons néanmoins revalorisé le point d'indice de nos employés municipaux de 3,5% comme imposé par l'Etat ainsi que la rémunération des Adjoints et du Maire car il nous a semblé légitime que leur investissement et leurs responsabilités -civiles comme pénales- soient revalorisés de la même manière.

Par ailleurs, conformément à nos engagements, nous encourageons la participation citoyenne sous diverses modalités. Par exemple, les élu·e·s du conseil municipal ayant majoritairement choisi de rediscuter le renouvellement de la convention de chasse, nous vous proposons d'être associé·e·s aux décisions à prendre. Comme il s'agit d'un sujet plus compliqué qu'il n'y parait car intimement lié à l'utilisation des bois communaux et à leur perception, nous remercions les Grandifontains et Grandifontaines de bien vouloir répondre le plus largement possible à notre questionnaire.

Enfin en cette période de fêtes de fin d'année, nous restons responsables écologiquement sans rien céder en termes de convivialité et de féérie car nous savons combien il est bon de se retrouver en famille et entre amis. Alors, nous vous souhaitons de très belles fêtes et une bonne année 2023 !

Avant de se quitter

Comportement du rat

Le rat qu'il soit un rat noir, brun, Surmulot ou *Rattus Norvegicus* est un animal nocturne, grégaire et observe des codes sociaux très hiérarchisés.

Le rat ne peut survivre que lorsqu'il est en contact avec les humains.

Le rat a une capacité d'adaptation très rapide, avec seulement une génération, il s'adapte aux conditions de vie qui l'entourent. En 10 ans, le rat a réussi à s'immuniser des 4 dernières générations de biocides selon une étude de 2011.

Une rate a une maturité sexuelle vers l'âge de 1,5 à 2,5 mois de vie et peut se reproduire toute l'année.

Un couple de rats peut avoir une descendance de 5.000 individus sur 1 an.

Une meute de rats a la capacité d'autoréguler sa population par la naissance selon les difficultés ou non à pouvoir nourrir son groupe.

La peur de l'humain ne fait plus partie du comportement du rat et il a pris une place importante dans la société depuis le premier confinement.

Malgré que le rat soit un animal nocturne, son comportement change rapidement et nous voyons de plus en plus de rats à la recherche de nourriture en pleine journée.

Habitats

Le rats ne se nourrissent pas de matière fécale mais de nourritures nobles.

Les rats vivent en meute près d'un apport de nourritures à disposition tels que les poubelles, compostes, poulaillers, greniers, etc.

Les rats ne vivent pas dans les réseaux « eau usée ou eau pluviale » du fait d'un risque de noyade lors des pluies mais utilisent ces réseaux comme réseau de transport d'un point A à un point B.

Les rats doivent avoir un lieu d'habitat avec une température constante entre 20 à 24 degrés et vivent souvent proche des poulaillers (Une poule a une température corporelle de 40 degrés), dans des caves, dans la terre ou dans des buttes avec un système de terrier, etc.

Solutions ?

L'inefficacité des blocs raticides :

Les blocs de raticides ayant très peu de produits actifs et étant moins appétant que de la nourriture noble ne peuvent être la solution pour réguler une population de rats.

La pose d'un bloc de raticide dans un milieu humide tels que les réseaux usés ou en eau pluviale est pratiquement rejeté par les rats du fait de la dépose d'une couche humide sur le bloc.

Les solutions pour réguler la population de rats :

- La mise en place de composteur étanche et fermé,
- Ne pas avoir de nourriture à disposition constante dans les poulaillers,
- Ne pas laisser de la nourriture (pommes, pommes de terre, légumes, etc) dans les caves et greniers,
- Ne pas laisser les poubelles à déchets sur l'espace public pour les particuliers, les entreprises ou les communes,
- Utiliser les sociétés de dératisation avec des moyens de destructions mécaniques (mais le rapport coût/efficacité reste faible).

Ce qu'il faut retenir

Le rat vit en meute et se régule selon la nourriture à disposition et de ce fait les usagers doivent en prendre conscience.

Le rat ne vit pas dans les réseaux humides mais les utilise comme moyen de transport.

Le rat a un habitat proche d'une source de chaleur entre 20 à 24 degrés, poulailler, cave, grenier, terrier, etc.

Que les blocs de raticide sont peu efficaces et qu'il faut privilégier les moyens de destructions mécaniques.

Le DEA* gère ses réseaux et équipements (postes, STEP...) en terme de dératisation, mais pas les autres problématiques du domaine public qui relèvent de la compétence *salubrité* du Maire.

**Département Eau Assainissement*

Grand Besançon Métropole

Vie pratique

Heures d'ouverture de la Mairie au public :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 13h30 à 17h45

Mercredi de 14h à 17h

Samedi de 9h à 12h

Téléphone secrétariat : 03.81.58.56.57
Site web : www.grandfontaine.fr

Permanence des élus municipaux :

tous les samedis de 10h30 à 12h ou sur rendez-vous.

Affichage des comptes rendus du conseil municipal :

- ✓ Mairie (sur le mur côté droit)
- ✓ *Place de la Bascule* (au début de la *Rue du Crot*)
- ✓ *Les Pépinières* (à l'entrée du lotissement)
- ✓ *La Belle Etoile* (Lotissement *l'Orée du bois*)

Ouverture de la bibliothèque, 1 rue de la Mairie :

Lundi et jeudi de 17h à 18h, mercredi et samedi de 10h30 à 12h.

Pendant les vacances scolaires, seules les permanences du lundi et samedi sont assurées.

Fermeture du mois d'août.

Ouverture de la Poste de Montferrand :

Du lundi au vendredi : de 13h30 à 16h30

Fermé le samedi.

Permanences des infirmières de Grandfontaine :

Sans rendez-vous, tous les mardis matin de 7h à 10h (sauf en période de vacances scolaires)

Tel : 03.81.61.23.38

Travaux bruyants :

Les tondeuses à gazon et travaux bruyants sont autorisés :

- Les jours ouvrables :

de **8h30 à 12h** et de **14h30 à 19h30**

- Les samedis :

de **9h à 12h** et de **15h à 19h**

- Les dimanches et jours fériés :

de **10h à 12h**

Brûlage :

Il est rappelé que le recours au **brûlage de matière végétale** (herbe et déchets de taille) ainsi que de tout autre matériau est **strictement interdit** quelque soit la période de l'année.

Déchetterie de Thoraise :

Lieu-dit *Le Chânet* 25320 Thoraise Tel/fax : 03.81.56.51.05 (elle se trouve à l'entrée du village de Boussières en venant de Thoraise)

Attention : la déchetterie est fermée tous les 1er jeudis du mois pendant les opérations de broyage des déchets verts (le 1er mardi du mois pour celle de Saint Vit)

OUVERT du lundi au vendredi de 8h30 à 12h20 et de 13h30 à 16h50, le samedi de 8h30 à 12h20 et de 13h30 à 16h50 (hiver) ou 17h50 (été).

Les habitants de Grandfontaine ont accès à toutes les déchetteries du Grand Besançon

L'Echo du lavoir - Bulletin municipal de Grandfontaine

Directeur de la publication : Henri BERMOND, Maire
Rédacteur en chef: Christophe RAVEL

ISSN 2967-4603

Ont participé à ce numéro: *Clément AYMONIER, Christian BENOIT, Nicolas BOUSQUET, Angelina HUOT, Dorothée LAVAUX, Joëlle LELIEVRE, Christophe RAVEL et Henri BERMOND*

Cérémonie du 11 novembre

A l'heure où la guerre est de retour sur le continent européen, les cérémonies du 11 novembre ont une résonance particulière.

Le sacrifice de nos Poilus nous oblige, il nous rappelle que la Paix a un prix, et que nous devons être désormais unis avec ceux qui étaient hier nos adversaires, car « ce n'est qu'avec le passé qu'on fait l'avenir », écrivait Anatole France.

Ce souvenir, ce sont les jeunes générations qui doivent désormais s'en emparer, pour venir raviver la flamme de la mémoire de ceux qui sont morts pour la France, pour notre liberté. C'est la reconnaissance que la Nation doit à ses combattants, à ceux qui sont tombés et à ceux qui ont survécus.

Extrait de la lettre de Monsieur Sébastien Lecornu, ministre des Armées et de Madame Patricia Mirallès, secrétaire d'Etat aux Anciens Combattants et à la Mémoire adressée aux Maires de France.